



DÉPARTEMENT de la SAVOIE
Canton de Montmélian
Mairie de CHIGNIN

☎ 04.79.28.10.12
✉ mairiedechignin@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL Session Ordinaire

L'an deux mille vingt-six et le mercredi 09 septembre, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel RAVIER, Maire.

Mesdames, Messieurs les adjoints : Annick HYVERT, Yannick COLIN, Rose SCARAMOZZINO et Pascal BONTRON.

Mesdames, Messieurs les conseillers : Morgane FIARD, Sophie GADENNE, Julien GRUET, Christophe MARTINETTI, Christelle METGE, Julien PARAMUCCHIO, Guillaume QUENARD et Mélanie TARFI-SEGAULT.

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : Stéphane COUDURIER ayant donné pouvoir à Pascal BONTRON et Raphaële PAULIN ayant donné pouvoir à Michel RAVIER

Christelle METGE a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 juin 2026

Sans qu'aucune remarque spécifique n'ayant été apportée, le procès-verbal du conseil municipal du 17 juin 2026 a été approuvé à l'unanimité.

Acquisition de la parcelle cadastrée C 1708

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait acté en 2025 l'acquisition de cette parcelle en vue de réaliser des places supplémentaires de parking pour la Mairie et l'école.

Un accord sur le prix avec les propriétaires a été fixé à 15 000 €. Les édiles approuvent ce prix et donne pouvoir au Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

Choix de l'entreprise pour la création d'une voie verte sur le chemin de l'Etraz

Il a été décidé de créer une deuxième voie verte au chemin de l'Etraz afin de prolonger celle du chemin des Trayes. Trois entreprises ont été sollicitées et c'est le devis de l'entreprise SER TPR qui a été approuvé pour un montant TTC de 96 000 € incluant l'option « enrobé ».

Choix de l'entreprise pour la réfection des voiries communales

Des reprises diverses par bétonnage des chemins viticoles ont été demandées par les viticulteurs.

Après concertation sur site, le choix s'est porté sur le chemin du Caton, le chemin de la Culaz et le chemin des Crays. Deux entreprises ont soumis leur proposition et c'est le devis de SER TPR qui a été retenu pour un montant TTC de 93 000 €.

Choix de l'entreprise pour la continuité de l'aménagement du cimetière

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en 2022 ont débuté divers travaux au cimetière : réalisation de caveaux funéraires, aménagement de la surface de l'entrée du cimetière pour une mise aux normes de l'accessibilité PMR et l'aménagement de la place du monument aux morts et celui de l'allée principale.

Il a été convenu de poursuivre ces travaux avec l'aménagement de toutes les allées secondaires.

Trois sociétés ont été consultées et il a été décidé de confier les travaux de préparation de l'aménagement à la société SER TPR pour un montant TTC de 59 537.04 € et ceux de finition de surface à la société Net&Vert services pour un montant TTC de 96 480 €.

Demandes de subvention auprès de l'Etat, du Département, de la Région et de la Communauté de communes de Cœur de Savoie pour la rénovation de la 4^{ème} classe, de la toiture de la classe de maternelle, de l'aménagement du cimetière et de la création de la voie verte

① Rénovation de la 4^{ème} classe : travaux non éligibles

② Réfection de la toiture de la classe de maternelle : demandes faites auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et auprès du Département de la Savoie dans le cadre du fonds départemental d'équipement des communes

③ Aménagement du cimetière : demande faite auprès des services de l'Etat dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

④ Création de la voie verte : demande faite auprès du Département de la Savoie dans le cadre du Plan Vélo et auprès de la Communauté de communes de Cœur de Savoie.

REUNION MAIRE-ADJOINTS

Une subvention du Département de la Savoie d'un montant de 14 500 € nous a été octroyé pour l'extension de notre aire de jeux au Clos Dénarié réalisée en 2025.

Il est demandé à tous les habitants de la commune de restreindre sa consommation d'eau au strict nécessaire en raison d'un niveau critique de nos ressources et en raison de la réparation de la conduite d'alimentation de Grand Chambéry.

Un devis de SER TPR a été approuvé pour un montant TTC de 3 662.40€. Ces travaux concernent la réparation d'une canalisation d'eau potable et la reprise de voirie.

Un devis proposé par Véolia pour le renouvellement complet du circuit de puissance/pompe de la Fruitière a été validé pour un montant TTC de 1 798.50 €.

Un autre auprès de la Métallerie DEBERNARDI également pour la fourniture d'un coffret pour la fontaine située à l'église pour un montant TTC de 372 €.

COMMISSIONS

Travaux

Les travaux de réfection des façades de l'église sont terminés depuis ce début de mois. Un devis supplémentaire auprès de l'entreprise JACQUET a été validé pour réaliser le nettoyage des pierres de la façade principale pour un montant TTC de 6 826.20 €.

Un devis proposé par Véolia pour le renouvellement d'un ballon anti béliet au site de pompage de Montlevin a été approuvé pour un montant TTC de 2 576.54 €.

Pour la rénovation des prises illuminations, la société NGE a proposé un devis d'un montant TTC de 3 516.72 €. Celui-ci a été validé par l'ensemble du conseil municipal.

Pour ce qui est du nettoyage des gouttières sur le bâtiment de la Poste et celui du foyer du foot, le devis présenté par l'entreprise DOUAY a été approuvé pour un montant TTC de 2 909.81 €.

Dans la continuité de la rénovation de la 4^{ème} classe, un devis auprès de Nicolas DEBERNARDI a été signé pour un montant TTC de 1 200 € concernant l'alimentation électrique des volets roulants.

Affaires scolaires

La rentrée scolaire s'est déroulée ce mardi 1er septembre 2026 dans la joie et la bonne humeur. L'école a accueilli 90 élèves.

Urbanisme

Deux déclarations préalables de travaux ont été déposées en Mairie n'appelant aucune observation particulière.

Patrimoine

Rendez-vous le dimanche 20 septembre 2026 de 9h30 à 17h00 : A l'occasion de la Journée du Patrimoine, Chignin ouvre ses portes ! Il vous sera permis de visiter l'église ainsi qu'une partie de la chapelle St Anthelme.

QUESTIONS DIVERSES

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 22h05.

*Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie, en exécution de l'article 56 de la loi du 05 avril 1984.
Fait en Mairie, le 10 septembre 2026
Le Maire, Michel RAVIER*

